

Procès-verbal n°12 de la séance du 2 mars 2020

29 participants dont 4 membres du Comité : Mme Valérie Claret, M. Roger May, M. Jean-Marie Rouiller et M. Pascal Tissières

1. Renouvellement du comité

Mme Katrin Weber est acceptée comme nouvelle membre du comité par l'Assemblée.

2. Rapport d'activités 2019

Mme Valérie Claret, présidente, retrace le programme 2019 avec ses sorties aux Mines de Bex (13.4) et aux carrières de marbre de Saillon (14.9). L'Association a aussi participé à la Bourse aux minéraux le 25.8.2019.

3. Rapport financier et approbation des comptes

M. Pascal Tissières présente la comptabilité qui affiche un excédent des recettes de Fr. 1'093.59. La fortune au bilan se monte à Fr. 4'409.91 au 31.12.2019.

M. Pascal Tissières commente le rapport du réviseur des comptes M. Mario Berera qui propose d'adopter les comptes. L'assemblée donne décharge au Comité par acclamation.

4. Acquisition 2019

Mme Valérie Claret présente le cristal acheté pour le Musée : il s'agit d'une arsénopyrite provenant du 1^{er} tunnel du Gothard. Pascal Tissières exprime sa reconnaissance au nom du Musée.

5. Divers

Mme Valérie Claret fait appel à l'assemblée pour renforcer le comité. M. Jean-Marie Rouiller présente le résultat de l'enquête sur les intérêts des membres (16 réponses). Ces intérêts sont très larges (nature, cycle de l'eau, économie locale, ressources minières) avec une priorité pour des sorties en Valais.

6. Activités 2020

Mme Valérie Claret donne un aperçu des activités 2020

7. Rapport d'activité du Musée des Sciences de la Terre

M. Pascal Tissières rappelle les points forts de 2019 : réfection de l'éclairage des vitrines, expositions du photographe Sébastien Albert et Sol et vin.



Pascal Tissières

2. Rapport financier 2019 et approbation des comptes

a) Compte d'exploitation 2019 et budget 2020

Dépenses		Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020
Matériel de bureau (copies)	Fr.	20,00	0	20,00
Ports	Fr.	100,00	93,50	100,00
Frais bancaires	Fr.	20,00	13,06	20,00
Frais de sorties	Fr.	100,00	0	100,00
Assemblée générale	Fr.	100,00	80,00	100,00
Achat de minéraux	Fr.	500,00	500,00	2000,00
Total des charges	Fr.	840,00	686,56	2 340,00

Recettes				
Cotisations des membres, dons	Fr.	1 400,00	1 470,00	1 500,00
Dons des membres	Fr.	100,00	190,00	100,00
Participations aux sorties	Fr.	100,00	120,00	100,00
Intérêts bancaires	Fr.	0,00	0,15	0,00
Total des recettes	Fr.	1 600,00	1 780,15	1 700,00
Résultat net	Fr.	760,00	1 093,59	-640,00

Cotisations 2019				
membres ordinaires	à Fr.	30,00	49	1470,00
membres à vie	à Fr.	300,00	0	0,00
Total			49	SFr. 1 470,00

b) Bilan au 31.12.2019

Actifs			
Compte UBS 264-649196.M1 H	Fr.		4 346,81
Petite caisse	Fr.		63,10
Total	Fr.		4 409,91

Passifs			
Fortune au 31.12.2018	Fr.		3 316,32
Gain / perte	Fr.		1 093,59
Fortune au 31.12.2019	Fr.		4 409,91

**A l'assemblée générale
de l'Association des Amis
du Musée des Sciences
de la Terre**

Mesdames, Messieurs

Conformément au mandat que m'as confié Monsieur Pascal Tissières, le soussigné a procédé à la vérification des comptes annuels 2019 de l'Association en date du 18 février 2020.

Mon contrôle s'est porté sur les points suivants :

- report du bilan d'entrée au 1.1.2019
- vérifications des soldes au 31.12.2019 du compte bancaire et de la caisse
- pointage de la totalité des frais généraux sur la base des pièces justificatives
- pointage de la totalité des recettes sur la base des relevés bancaires
- pointage du bilan au 31.12.2019
- pointage de la totalité du compte « Exploitation » de 2019

L'exercice 2019 se solde par un **excédents des recettes de CHF 1'093.59** contre un excédent des dépenses au 31.12.2018 de CHF 211.10. Le montant de CHF 1'093.59 est porté en augmentation du poste « Fortune » au bilan qui représente au 31.12.2019 un montant de CHF 4'409.91.

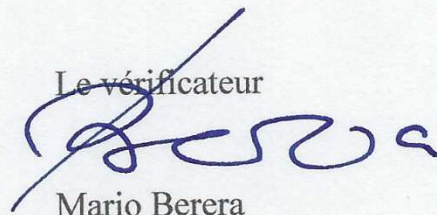
Les vérifications que j'ai effectuées me permettent de déclarer que :

Le bilan et le compte exploitation au 31.12.2019 sont conformes à la comptabilité.

Je suis à même de proposer à l'assemblée générale d'adopter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Martigny, le 18 février 2020

Le vérificateur



Mario Berera